

url :  <http://ugtg.org/spip.php?article1851>

Lettre ouverte du SMBEF au Pr sident Directeur G n ral de la Soci t  AIR FRANCE / KLM

- Actualit  -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mercredi 1er ao t 2012

Mis   jour le : mercredi 1er ao t 2012

UGTG.org

LETTRE OUVERTE

Objet : Votre décision de réduire le nombre de bagages en soute

Monsieur le Président Directeur Général

de la Société AIR FRANCE / KLM

S/C Monsieur Alexandre De Juniac

45 rue de Paris

95747 ROISSY CDG CEDEX

Monsieur le Président Directeur Général,

Depuis quelques jours, le bruit court que - et la presse s'en fait l'écho - vous auriez pris la décision de réduire de deux à un seul bagage en soute, pour les ressortissants de l'Outre Mer, à destination de la France et vice versa et ce, pour tout titre de transport qui serait retiré à partir du 1er Août 2012.

Nous nous efforçons de ne pas accréditer cette rumeur ; pour autant, à toutes fins utiles et autant que fort souvent il n'y a pas de fumée sans feu, nous prenons les devants.

Aussi, qu'il nous soit permis d'utiliser cette forme de correspondance car c'est un sujet d'utilité publique - continuité territoriale - qui concerne évidemment tant les Usagers, les Politiques locaux et français, que très certainement l'avenir de votre Compagnie.

Si cela se trouve, ce serait un coup dur, voire un violent coup de poignard porté à l'encontre et dans le dos des populations de l'Outre Mer.

Oui, ce serait un coup très dur, particulièrement au détriment des milliers d'étudiants originaires des Antilles et de la Guyane qui sont contraints de s'expatrier et qui sont en attente de leurs titres de transport, via le Crous, pour poursuivre leurs études.

Au passage, force ne serait-il pas de reconnaître que ce serait un handicap de plus, voire de trop dont nos étudiants - éloignés de leur famille, déracinés de leur culture, expatriés de leur Pays, de surcroît sous un climat plus ou moins hostile - doivent faire face ?

Si cette décision devrait être confirmée, nous regrettons que vous n'ayez même pas jugé bon d'en informer la foultitude de voyageurs réguliers, des Antilles et de la Guyane, détenteurs de cartes émises par votre Compagnie, soit disant cartes de fidélité à « flying blue ».

C'est vrai, aujourd'hui vous pourriez arguer que nul n'est obligé de voyager avec votre

Compagnie, mais par votre qualité de voyageur historique de l'Europe Outre Mer, vous ne ignorez pas que vous bénéficiez toujours des retombées de votre situation jadis, de monopole et aussi de certains avantages statutaires, privilèges tirés nécessairement de la contribution populaire.

Si votre décision devrait être mise en force, ce serait aussi une inévitables discrimination envers nos populations.

En effet, au nom de quoi, en vertu de quoi, par exemple, la ligne des Etats Unis d'Amérique serait-elle davantage valorisée (prestations à bord, qualité et variété des menus, kilos autorisés, etc.) vis-à-vis de celle des Antilles et de la Guyane ?

En outre, sauf à nous faire la démonstration du contraire, les Antilles et la Guyane se situent géographiquement dans le bassin Caraïben et Américain, donc quasiment à la même distance qu'entre la France et les Etats Unis, pourquoi alors le coût est-il si défavorable à nous autres des Antilles et la Guyane ?

Et pourtant, au vu et au su de vos propres chiffres, la ligne des Antilles et de la Guyane fait partie des lignes les plus rentables, les plus excédentaires de vos nombreuses destinations.

Outre vos récentes décisions internes, de réduction de vos effectifs, auriez-vous donc décidé, en catimini, d'équilibrer aussi vos comptes sur le dos des Antilles et la Guyane ?

Vraiment, nous avons du mal à croire à ce bruit ; ce ne serait pas une stratégie visant à couper l'herbe sous les pieds de votre tout prochain concurrent, en obligeant le maximum d'originaires de l'Europe Outre Mer à retirer leurs titres de transport, avant le 1er Août, date à laquelle le 2^e me bagage serait payant ?

Plus sérieusement et dans toujours le cas où ce bruit serait avéré, nous attacherions beaucoup de prix à ce que vous acceptiez de surseoir à votre décision, car, si elle venait à être appliquée, la période serait bien mal choisie.

En effet, vous ne êtes pas sans savoir que les « vacanciers » notamment ceux sont dans l'obligation d'attendre les billets du Crous ou autres organismes, qu'ils soient donc étudiants, sportifs, travailleurs ou autres, installés par nécessité sur le sol français, sont revenus avec deux bagages et/ou avec l'intention de ramener quelques souvenirs de leurs Pays d'origine (faisons fi de ceux qui doivent se rendre en France et qui n'ont pas encore l'argent pour retirer leurs billets).

Vous conviendrez aisément avec nous, en les plaçant devant le fait accompli, ce serait une véritable et désagréable surprise, voire une punition, de surcroît sans aucun avertissement, ni même le moindre dédit de compensation !

Par ces temps de crise, vous vous honoreriez à revenir sur votre projet de monétisation du 2^e me bagage placé en soute, sur vos vols des Antilles et de la Guyane à destination de la France et inversement.

Nous nous autorisons à compter fermement sur une réponse favorable à notre demande, avec nos remerciements anticipés, nous vous prions de croire, Monsieur le Président Directeur Général, en l'expression de nos salutations les meilleures.

Joseph NONONE, Secrétaire Général du S.M.B.E.F